Investment Managers

Ce document est réservé exclusivement à des clients professionnels au sens de la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II). La diffusion de ce document doit être limitée en conséquence.

Le temps c'est de l'argent

L'importance de l'horizon d'investissement pour les placements

Pour l'épargnant

Mon horizon d'investissement est lié à mes projets.

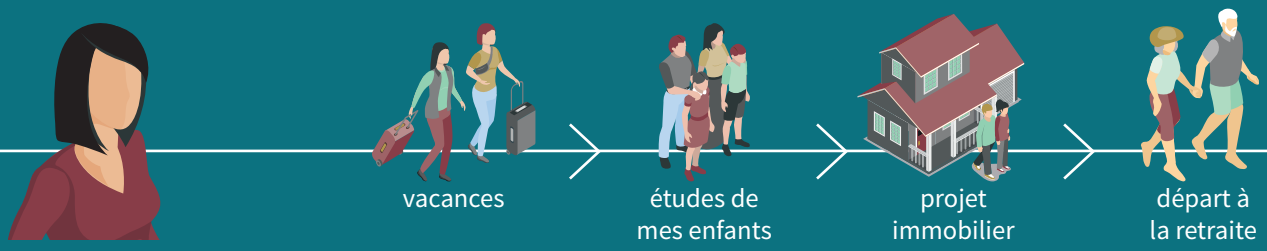

Pour les fonds d'investissement

L'horizon de placement défini est la date à partir de laquelle on peut profiter du potentiel de création de valeurs de ses investissements.

Il faut s'y tenir !

Respecter l'horizon d'investissement, c'est aussi accepter de voir ses investissements fluctuer…
Acheter quand tout le monde achète,
c'est l'assurance de payer le prix fort ;
et vendre quand tout le monde vend,
c'est l'assurance de vendre au plus bas…

Pour en savoir davantage sur l'horizon de placement et les caractéristiques des placements, consultez le KIID (document d'information clé pour l'investisseur).

AXA Investment Managers peut vous aider à dynamiser l'épargne de vos clients en l'investissant sur les marchés financiers.

Retrouvez-nous sur axa-im.be

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles peuvent être subjectives et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. Editeur responsable : AXA IM Benelux S.A., société de droit belge ayant son siège social Place du Trône, 1, B-1000 Bruxelles, immatriculée au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 604.173.
Design & Production : © AXA Investment Managers Paris | 2025 | 18-BE-011522 | Photo Credit : GettyImages